



Bassin Rhône-Méditerranée

NAPPES DE BLETTERANS ET DE LA VALLIERE

MASSES D'EAU : FRDG346 « Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans »
FRDG349 « Alluvions de la Bresse - plaine de la Vallière »

ETAT DES LIEUX QUANTITATIF¹ - DETERMINATION DES RESSOURCES MAJEURES

Note de présentation de l'étude

¹Nappe de Bletterans uniquement

Cadre réglementaire : le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), approuvé le 20 novembre 2009, contribue à la mise en œuvre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Il fixe pour 6 ans, jusqu'en 2015, les objectifs de qualité des eaux superficielles et souterraines dans le bassin Rhône-Méditerranée.

La présente étude répond à l'orientation fondamentale n°7 qui vise à atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.

Objectifs de l'étude des volumes prélevables dans la nappe de Bletterans :

Ce volet de l'étude ne concerne que la nappe alluviale de la Seille dans la plaine de Bletterans. Il répond à des objectifs fixés par la circulaire 17-2008 du 30 juin 2008 : la mise en cohérence des autorisations de prélèvements et des volumes prélevables.

Il s'agit de disposer d'un outil de gestion quantitative de la ressource, qui définisse les volumes que l'on peut prélever dans la nappe avant de porter préjudice au maintien de la vie dans les rivières.

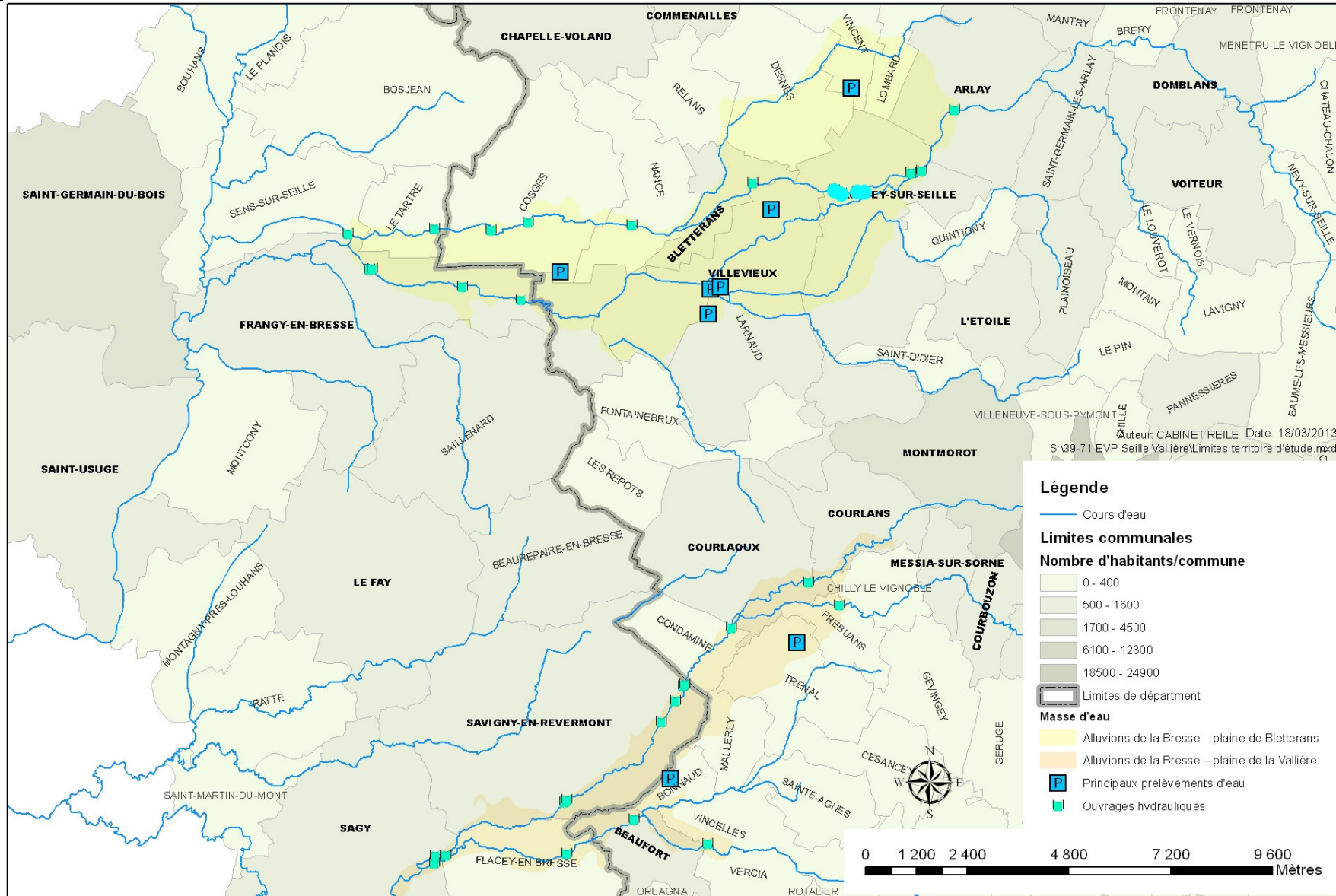
Enjeux de la détermination des ressources majeures des nappes de la Vallière et de Bletterans :

Cette étude doit localiser précisément les ressources qui présentent un intérêt pour l'alimentation en eau des populations.

Dans les secteurs ainsi identifiés, l'usage eau potable devra être reconnu prioritaire, et les eaux souterraines sauvegardées.

Les Ressources Majeures ont pour vocation de garantir la pérennité des approvisionnements qui structurent la distribution en eau actuelle, mais aussi d'anticiper sur des évolutions à venir, encore non connues, de ces besoins.

Définition d'une Masse d'eau : Une masse d'eau souterraine est un volume distinct d'eau à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères. Les 2 territoires concernés par cette étude, les nappes de Bletterans et de la Vallière, ont été individualisées en 2 masses d'eau distinctes (Cf. limites sur carte page suivante).



Limites sur carte administratives des nappes de Bletterans et de la Vallière

Environnement des nappes de Bletterans et de la Vallière

- Le cadre naturel :

La plaine de Bletterans

Les cailloutis de la plaine de Bletterans sont des alluvions fluvio-glaciaires (Campy-1982).

Les glaciers du Riss (avant dernier épisode glaciaire du quaternaire, -300 000 à -120 000 ans), qui sont descendus jusqu'au pied du premier plateau, ont recouvert cette partie de la vallée de la Seille de sables et graviers glaciaires.

A l'échelle du relief jurassien, ces dépôts font partie des moraines externes.

Perchée à Domblans, cette terrasse fluvio-glaciaire est au niveau de la nappe alluviale actuelle en aval du village de Vincent. Elle est donc saturée en eau et constitue une réserve aquifère importante.

Le volume d'eau libéré entre les hautes eaux et l'étiage est de l'ordre de 4.44 millions de mètres cubes, ce qui correspond à un déstockage d'eau de 20 000 m³/jour (Soulliat, 1980).

La rivière Seille, qui traverse la plaine de Bletterans est séparée en 2 bras dès l'amont de celle-ci, et dans toute sa longueur.

La plaine est aussi drainée par des affluents de la Seille, provenant pour leur majorité du versant méridional de la vallée : Sedan, Madeleine, Serenne...

La vallée de la Vallière

La masse d'eau de la nappe de la Vallière correspond à l'élargissement de la vallée au droit des confluences Vallière-Sorne en amont, et Sonnette-Vallière en aval.

Ces trois cours d'eau apparaissent au droit de sources karstiques situées dans des reculées du Revermont

Ce sont des rivières modestes : l'addition des débits de la Sorne et de la Vallière représente un écoulement moyen de seulement 2.5 m³/s (79 millions de mètre cube par an).

- Le contexte socio-économique : agriculture, carrières, et aménagement historique de la Seille

Les vallées de la Seille et de la Vallière, sont des territoires ruraux, où la pression urbaine est modérée.

Ce sont par contre des zones de grandes cultures, notamment la plaine de Bletterans, où cette activité peut concurrencer la production d'eau destinée à la consommation humaine.

Cette plaine renferme également des ressources minérales. Pour cela, elle est exploitée sur la commune de Desne, sur une superficie de 100 ha environ.



La Seille à Ruffey

Historiquement, le développement de la plaine de Bletterans doit beaucoup à la rivière. Terre à céréales, l'implantation de moulins a permis de valoriser la production agricole sur place. Les villages de Ruffey, Villevieux, et la cité de Bletterans se sont édifiés autour des moulins, sur les berges des rivières.

Dans cette partie de la vallée, la Seille a donc été canalisée, dérivée, scindée en biefs depuis plusieurs siècles. Ces aménagements influent sur son régime et les échanges avec les eaux souterraines.

Par conséquent cette étude ne se bornera pas aux prélèvements d'eau, mais doit déboucher également sur une évaluation de l'impact des ouvrages et de leur gestion sur les milieux aquatiques.

Méthodologie, organisation de l'étude :

1. Acquérir une vision globale des réserves en eau et des usages et besoins locaux (y compris ceux du milieu naturel)
2. Engager une concertation avec les différents usagers de l'eau en vue d'établir des compromis sur la répartition des ressources

<u>parties 1 et 2</u> (mai-septembre 2013)	Seille + Vallière	<p>La première étape de l'étude consiste en l'acquisition par enquête des données de prélèvement pour l'ensemble du territoire de l'étude (plaine de la Seille et vallée de la Vallière).</p> <p>Ces informations seront intégrées à une base de données, et un outil cartographique. Ces derniers donneront une vision globale des déséquilibres en eau du bassin (2^{ème} étape de l'étude).</p>
<u>partie 3</u> (Octobre 2013 - février 2015)	Nappe de Bletterans uniquement	<p>Cette grosse phase d'étude consistera à caractériser le milieu naturel pour évaluer l'impact des prélèvements sur les cours d'eau, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les débits minimums garantissant le bon état biologique des cours d'eau. Il nous faut pour cela acquérir des données sur les rivières, reconnaissances qui devront être réalisées en basses et moyennes eaux. - Définir la dynamique hydrologique des étiages (fonctionnement du déstockage de la réserve aquifère, évaluation des apports latéraux...)
<u>Partie 4</u> (mars - avril 2014)	Nappe de Bletterans	<p>Sur la base d'une synthèse des 2 premiers volets de l'étude, nous évaluerons l'importance des déséquilibres quantitatifs en eau dans la plaine de Bletterans.</p> <p>Uniquement si il était constaté que les débits actuels en étiage ne permettent pas de satisfaire le bon état écologique dans les cours d'eau 8 années sur 10, il sera défini des volumes prélevables (tranche conditionnelle). Le volume prélevable est le débit qu'il peut être soustrait de l'hydrosystème tout en garantissant le maintien de la vie dans les rivières.</p>
<u>Partie 5</u> (mai-septembre 2014)	Seille + Vallière	<p>Volet Ressources majeures : identification des captages structurants pour l'alimentation en eau du secteur, et des ressources potentiellement mobilisables pour l'avenir</p>

LA DEMARCHE DE CONCERTATION ASSOCIEE AU NIVEAU LOCAL (date prévisionnelle de présentation des différentes phases d'étude) :

La concertation avec les gestionnaires des ressources en eau fait partie de la mission du Cabinet REILE. Elle sera organisée autour des réunions thématiques suivantes :

1. Synthèse de la situation et bilan des prélèvements actuels et futurs (décembre 2013)
2. Présentation (avril 2014) :
 - Hydrologie : la nappe de Bletterans et évaluation des interactions entre ressources (d'après modélisation hydrologique).
 - Hydrobiologie : Synthèse piscicole de la Seille et débits à maintenir dans les cours d'eau.
3. Evaluation et validation des déséquilibres quantitatifs en eau (Juin 2014).
4. Délimitation des ressources majeures des nappes de la plaine de Bletterans et de la Vallière (septembre 2014).

Suivi de l'étude sur <http://www.eptb-saone-doubs.fr/Accueil,100> ou <http://cabinet-reile.fr/>